



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} décembre 2021

INVESTISSEMENTS D'AVENIR | SIGNATURE DE LA CONVENTION QUADRIpartite DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA4) ENTRE L'ÉTAT, LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, BPIFRANCE ET LA CAISSE DES DÉPÔTS : PRÈS DE 200 MILLIONS D'EUROS POUR ACCOMPAGNER L'INNOVATION DANS LES START-UPS ET PME FRANCILIENNES.

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Valérie Péresse Présidente de la Région Île-de-France, Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, Christian Bodin, président-directeur général de l'EPIC Bpifrance, et Richard Curnier, directeur régional Île-de-France de la Banque des Territoires ont signé la convention quadripartite du volet régional du quatrième Programme d'investissement d'avenir (PIA4), sous l'égide du secrétariat général pour l'investissement, permettant le lancement des premiers appels à projets.

Le volet PIA régionalisé conjugue les forces du PIA mises en œuvre par les services régionaux de l'Etat, et celles des Régions. En effet, le PIA accompagne la formation, la recherche et sa valorisation industrielle, en soutenant l'investissement innovant ; les Régions apportent leur connaissance des territoires et des besoins des acteurs économiques locaux.

LE PIA RÉGIONALISÉ

Lancé en 2017 dans le cadre du PIA3, le PIA régionalisé est doublé dans le cadre du PIA4 (2021-2025), passant de 250 à 500 millions d'euros. Le principe reste identique : 1€ investi par une région pour 1€ investi par l'Etat. Au total donc le PIA régionalisé mobilisera 1 Md€ de fonds publics. La logique de co-investissement et de co-décision État-Région permet de donner une place centrale aux acteurs locaux

pour soutenir l'innovation dans les PME, au cœur des territoires.

Les principes qui ont fait le succès du PIA régionalisé précédent sont confirmés. L'Etat et la Région choisissent une déclinaison régionale spécifique à ce volet. Ce dispositif est géré localement en fonction des priorités de l'Etat, en cohérence avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

183 M€ seront ainsi mobilisés à parité conjointement par l'État et la Région Île-de-France en faveur du territoire francilien entre 2021 et 2025, sur une enveloppe nationale de 1 milliard € répartis entre l'Etat et les Régions. Le financement est réalisé sous la forme de subventions et/ou d'avances remboursables, en fonction de la maturité des projets accompagnés. La convention régionale précise les modalités de mise en œuvre du PIA régionalisé.

Le PIA régionalisé comporte quatre axes d'intervention pour lesquels une approche commune entre l'État et la région paraît particulièrement pertinente :

- Projets d'innovation
- Projets de filières
- Projets collaboratifs de recherche et développement
- Projets d'ingénierie et de formation professionnelle

LES PROJETS D'INNOVATION

Cet axe vise à accélérer l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine et pouvant prétendre à une envergure au moins nationale. Pour cela, l'action soutient les projets de recherche et de développement individuels les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les *start-ups* et les PME ou ETI à fort potentiel de croissance du territoire régional. Les thématiques auxquelles répondent ces projets innovants sont en cohérence avec le SRDEII. Cet axe concerne des projets dont l'assiette des dépenses est supérieure à 150 000 € et sollicitant un soutien public compris entre 75 000 € et 500 000 €.

Cet axe innovation est doté conjointement par l'État et la Région de 82 M€ (2021-25). Dans ce cadre, [un premier appel à projets « Innov'up Leader PIA »](#) doté par l'Etat et la Région de 40M€ est ouvert sur l'année 2021-22, à partir du 1^{er} décembre.

LES PROJETS DE FILIÈRES

Cet axe vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures partagées de recherche et développement, de tests ou d'essais. Les projets soutenus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI issues de cette filière. L'action régionalisée se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 400 000€, pour un soutien public inférieur à 5 M€.

Cet axe filière est doté conjointement par l'État et la Région de 55,4 M€ (2021-2025). Dans ce cadre, deux premiers appels à projets « [Grands lieux d'innovation](#) » et « [SESAME Filières](#) » dotés par l'État et la Région respectivement de 3,4 M€ et 10 M€ sont ouverts sur l'année 2021-2022, à partir du 1^{er} décembre.

LES PROJETS COLLABORATIFS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Cet axe soutient les projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium de deux partenaires industriels ou de services au minimum (dont une PME ou ETI et un partenaire de recherche). Il a pour objectif de renforcer les positions des acteurs industriels et de services sur les marchés porteurs afin de conforter ou de constituer un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes de grandes, moyennes et petites entreprises. Des retombées économiques directes et indirectes sont attendues, en particulier en faveur des PME.

Afin d'assurer une bonne articulation avec les autres dispositifs nationaux, l'assiette de dépenses des projets de cet axe est comprise entre 1 et 4 M€.

Cet axe est doté conjointement par l'État et la Région de 28 M€ (2021-2025).

LES PROJETS D'INGENIERIE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Cet axe vise à accompagner les entreprises dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, en encourageant le développement de solutions innovantes s'appuyant sur un engagement conjoint des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement. Il soutient financièrement l'ingénierie de projets partenariaux de formations et d'accompagnements innovants (les outils, les équipements numériques, etc.), répondant directement à un besoin exprimé par les entreprises des filières.

Ces projets ont principalement pour objet la création de nouvelles offres de formation ou d'accompagnement, l'élaboration d'outils innovants dans la délivrance de formation et dans l'accompagnement des entreprises pour y recourir. Ces outils permettent de rendre plus efficace la gestion des ressources humaines, et aident à sécuriser les parcours professionnels, la valorisation des compétences ou encore la formation tout au long de la vie.

L'action régionalisée se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 400 000€, pour lesquels le montant d'aides sollicité est inférieur à 2 M€ et qui s'inscrivent dans les priorités exprimées dans les SRDEII et SRESRI.

Cet axe est doté conjointement par l'État et la Région de 17,6 M€ (2021-2025).

Contacts presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**
01 82 52 40 25
pref-presse@paris.gouv.fr

Région Ile-de-France
Service de presse
01 53 85 73 11
servicepresse@iledefrance.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

**Banque des Territoires – Groupe Caisse des
Dépôts :**
06 38 23 97 67
marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

Bpifrance
01 41 79 95 12
sophie.santandrea@bpifrance.fr

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

[@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 36 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

À propos de la Région Île-de-France

La Région Île-de-France joue un rôle moteur pour l'emploi et la croissance française, tant par son poids économique que par son rayonnement. Première région économique d'Europe et la troisième au monde, derrière Tokyo et New York, l'Île-de-France est un territoire d'innovation, qui concentre 40% des activités de R&D de l'Hexagone, et qui bénéficie d'une attractivité internationale. La Région Île-de-France agit dans la plupart des domaines qui concernent le quotidien des 12 millions de Franciliens : les transports, mais aussi les lycées, le développement économique, l'environnement etc. Sur un espace qui couvre 2% du territoire français mais rassemble 18% de sa population et près de 30% du PIB national, la Région mène une politique d'aménagement qui place l'environnement au cœur de ses priorités et mobilise ainsi 10 milliards d'euros sur cette thématique.